

LES SPORTS DES ROIS

La chasse et la pêche dans la province de Québec. Nos territoires de chasse. Les pêcheries québécoises. L'histoire d'une Législation.

(suite)

La protection du gibier, après avoir été longtemps méconnue a enfin obtenu parmi nous droit de cité. Nos lois de chasse, améliorées chaque année, font maintenant l'admiration de nos voisins qui, chaque année, fondent des clubs pour la protection du gibier, sur le modèle des nôtres et passent des ordonnances à notre exemple.

Pour signaler la sympathie qui existe entre les autorités canadiennes et américaines qui s'intéressent à la protection du gibier, rappelons que l'Association des commissaires des Etats-Unis, a changé son nom de "National Fish and Game Commissioners" en "International Fish and Game Commissioners" dans le seul but de permettre d'accepter parmi ses membres, l'hon. M. Honoré Mercier, l'ancien ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries.

Ce sera assurément l'un des plus grands bienfaits de la Législation québécoise que d'avoir ainsi mis ordre à l'imprévoyance, à l'ignorance et à la barbarie des chasseurs d'autrefois. Sans ces lois, il n'est pas téméraire d'affirmer que nous n'aurions plus aujourd'hui une seule espèce vivante complète de gibier dans toute la province.

Au nombre des bêtes fauves à la conservation desquelles nos lois provinciales ont contribué, bien que trop tard malheureusement, pour l'avantage des chasseurs canadiens de bonne foi et pour le plus grand profit du Trésor provincial, signalons l'orignal, le caribou et le chevreuil. C'est aujourd'hui l'orignal qui est de nos gros gibiers bas-canadiens le plus commun. Sans nos lois de protection du gibier, il serait assurément disparu comme le buffle l'est des plaines de l'Oue.t. Le chevreuil existe encore; mais malheureusement pour lui et pour nous, les lois ont été promulguées trop tard et ce n'est que par une sage politique de protection de plus en plus sévère, comme celle qui est en vigueur actuellement, que l'on réussira peut-être à raviver et à ramener chez nous cette race intéressante et si élégante de nos Cervidae. Quant au caribou, le caribou des bois, il était condamné à disparaître, grâce aux massacres dont il fut la victime pendant le dernier quart du dernier siècle, quand les lois sont venues à son secours. Les caribous voyagent généralement par bandes de plusieurs centaines, la chasse à cet animal était devenue une véritable boucherie. Dans l'extrême-nord du continent, on rapporte que pendant plusieurs années, les chasseurs en ont fait des massacres effroyables. Une seule famille de chasseurs indiens en détruisait jusques deux ou trois cents en l'espace de quelques semaines seulement. On pratiquait cette chasse barbare de toutes les façons, au moyens de fosses creusées sous la mousse des forêts, ou avec les lacets, les pièges, les flèches, les armes à feu.

Dans ces dernières années, sans que l'on ait encore indiqué clairement les causes, le caribou des bois s'est mis à immigrer de la province de Québec